

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'Etat jurassien doit-il disparaître?

Le Parlement neuchâtelois prie son gouvernement d'étudier la possibilité de fusionner avec le canton du Jura ainsi qu'avec la partie jurassienne du canton de Berne. Un certain nombre de Jura-siens soutiennent l'idée. La Radio romande nous a offert l'occasion de débattre brièvement avec l'un d'eux, le conseiller national Jean-Claude Rennwald.

Ne s'agit-il pas d'une décision souveraine? N'étant ni jurassien ni neuchâtelois ni bernois, sommes-nous seulement fondé à donner notre avis? Nous le croyons, dans la mesure où cette union aura nécessairement des répercussions sur l'ensemble de la Confédération.

Nous craignons la mise en route d'une dynamique nuisible aux institutions cantonales et fédérales. Pour toutes sortes de motifs infra-politiques, effets de muscles électoraux, défense d'intérêts locaux, projets transfrontaliers d'aménagistes, d'urbanistes ou d'économistes «visionnaires», on verra des communes demander leur rattachement à un autre canton, des régions transfrontalières revendiquer leur autonomie, tel canton fort exercer des pressions sur tel canton faible, voire l'un ou l'autre canton excentrique exiger son annexion à l'un de nos grands voisins.

La Ligue vaudoise a toujours soutenu les revendications jurassiennes, mais, arguant du caractère historiquement unique de la question jurassienne, elle a aussi toujours contesté qu'on puisse en tirer une règle générale. A l'époque, le message avait passé.

Il reste que nous sommes un «Etat fondé sur le droit». Si la demande de fusion devait prendre corps, on peut tenir pour certain que les autorités fédérales voudraient introduire dans la Constitution une procédure générale de modifications des frontières. On porterait ainsi une grave atteinte au principe non-écrit

de leur intangibilité. C'est pourtant ce principe qui garantit la souveraineté des petites entités cantonales et assure la stabilité de l'ensemble confédéral. On ne devrait envisager d'y toucher que pour des motifs majeurs et durables relevant de la survie d'un canton.

Nous n'en sommes pas là. On nous parle d'avantages fiscaux et d'économies d'échelle. Les Vaudois sont placés pour savoir que le fisc des grands cantons n'est pas moins vorace que celui des petits, ni leurs autorités moins dépensières. On évoque aussi la lutte contre la concurrence fiscale. Outre que ses effets sont marginaux par rapport à l'ensemble des impôts, la concurrence fiscale n'est pas mauvaise en soi. Elle est même bienfaisante en ce qu'elle contraint les fisces cantonaux à une certaine modération. Le renforcement des petits cantons par rapport au grands ou à la Confédération? Une fusion de deux cantons ne rendra le nouveau canton plus fort que si une unité populaire réelle fonde l'unité institutionnelle. Un canton est fort de son histoire commune, de sa volonté de vivre et de l'énergie de ses autorités à faire valoir ses droits, non du nombre d'individus massés sur son territoire. M. Rennwald prétend que l'identité jurassienne s'est étendue à tout l'Arc jurassien. «Identité» est un terme qui permet toutes les approximations. Si on le remplace par celui, plus ciblé et adéquat, de «peuple historique», applicable aussi bien aux Neuchâtelois qu'aux Jurassiens, l'illusion de M. Rennwald saute aux yeux.

Enfin, nous ne voyons pas en quoi fusionner Neuchâtel et le Jura permettrait, comme l'affirme M. Rennwald, de supprimer les antagonismes entre les Neuchâtelois du Haut et ceux du Bas. Quant à «résoudre la question jurassienne par le haut», comme il le dit, il faudra d'abord voir ce que le canton de Berne en pense.

Il n'y a pas de commune mesure entre ces buts, même si certains sont légitimes, et les conséquences politiques d'une fusion cantonale, tant pour les cantons concernés que pour la Confédération. C'est même à ce point disproportionné que toute l'affaire n'est probablement qu'une tempête dans un verre d'eau.

Les autorités neuchâteloises vont devoir se déterminer en tenant compte des intérêts durables de leur population, mais aussi des problèmes qu'une fusion risque de causer à terme à tout l'équilibre suisse. Les Bernois, on les connaît, n'entreront pas en matière.

Quant aux Jurassiens, ils pourraient être tentés. Les difficultés de l'exercice de la souveraineté au quotidien et les résultats si souvent décevants et peu

clairs de la politique concrète sont bien éloignés des grands frissons de l'aventure jurassienne d'avant 1978. C'est toute l'ambiguïté de la souveraineté: rien n'est fait tant qu'on ne l'a pas, et quand on l'a, tout reste à faire. La fusion offre l'occasion de renouer avec l'époque héroïque, tout en se trouvant cette fois-ci dans le sens du poil de l'histoire.

Mais il y a peu de chances pour que la capitale du nouveau canton soit Delémont. Les Jurassiens devront se demander s'il valait la peine de consentir tant de sacrifices, de vaincre tant d'obstacles, de créer contre vents et marées un Etat cantonal pour se contenter de jouer le rôle d'arrière-pays d'un canton sans unité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Capitulation ou volonté de défense ? La Suisse face à un défi

Si le dernier-né de la forge de Vulcain, dans laquelle opère le châtelain de Dross, devait porter un autre titre, ce serait, sans hésitation: *Debout, Helvètes, réveillez-vous!*

Le temps est venu, en effet, de mettre fin à un travail de sape qui a gravement atteint la dignité de notre pays. Pour cela, Jean-Jacques Langendorf sort un livre de combat – 76 pages –, un condensé d'énergie, propre à réveiller les consciences endormies, qu'il faut lire d'une traite pour bien s'en imprégner, afin d'en saisir la substantifique moëlle, exactement le remède de cheval dont nous avons besoin.

Dès la préface de Christian Lüscher (qui fait corps avec l'écrit), le ton est donné: «... Lorsqu'un véhicule brinquebale, il faut un mécanicien pour serrer les boulons. Quand c'est un pays tout entier qui flirte avec les abîmes de la déliquescence, le mécanicien s'appelle Jean-Jacques Langendorf.

Devant les menaces qui guettent celle que d'aucuns osent encore appeler notre patrie, Langendorf «met le doigt là où ça fait mal». Les indécorables partisans de l'angélisme et du politiquement correct y verront un brûlot de droite; les autres lecteurs, ceux qui réfléchissent, mesureront la maestria avec laquelle l'auteur nous rappelle d'où nous venons, où (et qui) nous sommes et où il faut surtout ne pas aller...»

Ce libelle est en réalité une sorte de miracle. Il ose aborder une foule de problèmes, aussi complexes les uns que les autres – à l'origine de la situation actuelle – mais l'esprit aigu et l'intelligence supérieure de l'auteur y font preuve d'une maîtrise peu commune. Loin d'être enseveli sous l'abondance des sujets abordés, on quitte cette lecture conforté, enrichi, convaincu de la

justesse de la cause défendue avec une ardeur si communicative, dans une langue vive et colorée, souvent teintée d'humour.

Car si la volonté de défense fait partie de l'instinct de survie, propre à tout organisme vivant, comment ne pas s'inquiéter avec Langendorf de ce qu'il décrit: une communauté qui, par indifférence, par mollesse, par hédonisme, par angélisme béat, ou pire, par un affaissement proche de l'abêtissement, en vient à oublier un principe vital aussi intangible? Poser la question démontre la nécessité urgente d'y répondre...

Concluons avec Christian Lüscher: «... la Suisse n'existe pas, avait lancé un "artiste" lors de l'exposition universelle de Séville, en 1992 [...]. C'est faux, la Suisse existe. Langendorf l'aime, je l'aime, nous l'aimons [...]. Il nous offre une magistrale leçon de réalisme politique (ou de patriotisme réaliste, c'est selon) en faisant un vibrant appel à la préservation des valeurs fondatrices de notre pays. C'est bon, tout simplement.»

Une remarque finale. Cet ouvrage, petit par la taille, mais grand par l'esprit qui l'anime, couronne en quelque sorte la récente série publiée par les Editions Cabédita, dans laquelle Jean-Jacques Langendorf a joué un rôle central – auteur, préfacier ou traducteur: *Le Général Guisan et le peuple suisse* (2008), *Le Général Guisan et l'esprit de résistance* (2010), *PC du Général*, de Bernard Barbey (2011) et la traduction du livre de Richard Halbrook, *La Suisse et les nazis* (2011). C'est donc aussi l'occasion de saluer l'éditeur Eric Caboussat et de le remercier pour un travail et un engagement exemplaires qui l'honorent.

JEAN-JACQUES RAPIN

Retour sur la *Gymnaestrada* de Lausanne

Du 10 au 16 juillet 2011, la capitale vaudoise a accueilli la quatorzième *Gymnaestrada* (littéralement «gymnastique de rue»), qui a réuni près de 20000 participants.

La *Gymnaestrada* est une rencontre internationale de gymnastique sans classement, qui se déroule tous les quatre ans. Elle permet de mettre en valeur cette discipline sportive de base, pratiquée par tout un chacun à l'école, et dont découlent plusieurs autres sports.

Grâce aux émissions en direct à la télévision, nous avons pu apprécier les cérémonies d'ouverture et de clôture (au stade olympique de la Pontaise, agrandi pour l'occasion), ainsi que les galas de la Fédération suisse et de la Fédération internationale de gymnastique (à la patri-

noire de Malley). Des performances sportives aux mouvements d'ensemble, le tout est apparu comme très réussi.

Les athlètes des différents pays, vêtus aux couleurs nationales, ont mis une animation particulière au centre-ville de Lausanne, dans une ambiance bon enfant. Des spectacles étaient présentés en différents endroits de la cité.

La *Gymnaestrada* a mis en évidence que le sport peut être populaire et offrir des images positives, sans corruption ni débordements violents. De leur côté, la ville de Lausanne et sa région ont su accueillir une grande manifestation. Les participants garderont une image positive de Lausanne et du Canton de Vaud.

A. ROCHAT

La Femme au miroir

Sur la table de chevet de Eric-Emmanuel Schmitt, il y a les textes des grandes mystiques flamandes et... les magazines «people» relatant les frasques des stars féminines du cinéma. Et là où nous ne voyons qu'antinomies et incompatibilités, l'écrivain discerne ou imagine entre ces femmes de différentes époques des corrélations insoupçonnées qu'il s'est ingénié à explorer dans son dernier roman.

Celui-ci relate en alternance l'histoire d'Anne, jeune fille vivant à Bruges au XVI^e siècle, qui renonce au mariage pour entrer au béguinage, produit des poèmes mystiques et finit ses jours sur un bûcher pour hérésie et sorcellerie, et celle d'Anny, star hollywoodienne du XXI^e siècle enchaînant les films populaires à gros budgets, accro à toutes les drogues et dont les excentricités défrayent la presse «people», mais qui changera de cap après avoir frôlé la mort à la suite d'une overdose.

Percevant ce que ce grand écart avait de périlleux, Schmitt a ressenti la nécessité d'ajouter entre ces deux héroïnes un personnage de transition, sorte de «chaînon manquant» rendant le passage de la première à la seconde moins brutal et plus compréhensible, mais servant aussi de passeuse entre les deux premières sur le plan narratif. Et comme sur sa table de chevet (déjà surchargée), Schmitt a aussi les textes de Freud et une histoire de la psychanalyse, cette troisième protagoniste est Hannah, une aristocrate viennoise névrosée vivant au début du XIX^e siècle, «guérie» grâce à une cure psychanalytique avec un disciple de Freud, et qui abandonne mari, fortune et titre pour devenir à son tour psychanalyste en Belgique.

L'homonymie partielle des prénoms (Anne, Hannah, Anny) suggère à la fois la ressemblance essentielle des héroïnes et leurs dissemblances accidentelles, si bien qu'on peut les considérer comme une seule et même femme s'incarnant (ou se réincarnant?) dans des lieux et des époques différentes, ou encore comme des «âmes sœurs» avec des liens mys-

tiques très forts. Les trois histoires cheminent d'abord parallèlement et successivement, telles les voix d'un canon, pour se fondre finalement en une seule à la fin. Récit ternaire, donc, qui alterne un conte médiéval, des lettres introspectives et un scénario prêt à être adapté au cinéma, pour dessiner le portrait de trois femmes semblables et différentes.

Qu'est-ce qui rapproche ces trois femmes en apparence si étrangères les unes aux autres?

Tout d'abord, «la catastrophe du succès»¹ immédiat. Au commencement, pour chacune d'elle, il y a l'obtention sans effort, grâce à leur beauté, de ce que leur époque considère comme le sommet de la réussite pour une femme: la possibilité d'un mari jeune et solide pour Anne; une variante follement glamour du premier pour Hannah, la roturière anoblie – prouvant que les critères d'épanouissement féminin ne changèrent guère entre le XVI^e et le XIX^e siècle –; la célébrité médiatique précoce pour Anny, enfant-star, et l'exacerbation du désir masculin qui en découle inévitablement. Gavées avant d'avoir éprouvé la faim, Anne, Hannah et Anny ne peuvent que cracher dans la soupe en réaction et se sentir irrémédiablement différentes de leurs contemporains et surtout de leurs contemporaines. Elles ont goûté sans lutte aux fruits après lesquels la plupart des femmes soupirent et elles les ont trouvés insipides. De ce fait, elles lèvent aussi un coin du voile sur un secret jalousement gardé: rien de connu, et peut-être rien de terrestre, ne peut combler la radicale incomplétude humaine; ce qui leur sera difficilement pardonné par les frustrés de leur entourage qui vivent d'espérance. Refusant l'image stéréotypée que leur renvoie le miroir de leur époque, elles partent en quête d'elle-même et cherchent une voie de salut qui leur soit propre. C'est donc tout naturellement qu'elles se tournent chacune vers les solutions les plus inédites et les plus radicales de leur temps pour tenter de soulager leur mal-être: la foi mystique pour Anne, la psychanalyse et la réflexion

intelligente sur soi pour Hannah, les drogues d'abord pour Anny, puis finalement une nouvelle appréhension de l'art cinématographique. En bref, la foi, la raison et l'art, la chimie étant une fausse solution, appelée pour Schmitt, à être dépassée.

Comme l'affirme Schmitt lui-même dans une interview sur RTL, chaque époque a son «alphabet» pour décrypter le mystère humain (religion, raison, chimie versus art) et dans leur révolte même, ces femmes empruntent une variante inédite de cet alphabet, qui court toujours le risque de se dégrader en «camisole»: dogmatisme borné, rationalisme ou biologisme réducteur, divertissement abrutissant.

L'idée se dessine selon laquelle, qu'on le veuille ou non et au sein même du refus des normes de son époque, on est toujours de son siècle. La subversion radicale n'existe pas, ou alors elle est invisible et inaudible.

Depuis quatre siècles, nous sommes habitués à relire les époques qui nous ont précédés avec les lunettes contemporaines en étant convaincus de la supériorité de la nôtre, mais il n'est pas certain que Schmitt adhère à ce dogme. Il est en effet assez difficile de dire si l'auteur perçoit le passage d'une femme à l'autre, d'une époque à l'autre et d'un alphabet à l'autre, en termes de progrès ou d'appauvrissement et d'affadissement, ou encore en termes de complémentarité, en essayant de garder ce qu'il considère de meilleur en chacune. Tout cela à la fois peut-être.

Par contre, Hannah, à l'unisson de tout son siècle avant que la guerre de 14 ne vienne temporairement faire refluer cette illusion funeste, tombe dans ce piège rétrospectif. C'est à la lumière de la psychanalyse qu'elle relit l'expérience mystique d'Anne, au lieu de lire la sienne à la lumière de celle d'Anne.

Le dernier roman de Schmitt est certainement le plus abouti et le plus maîtrisé de ces dernières années. Il renoue heureusement avec le Schmitt des débuts en liant en une belle gerbe tous les thèmes

(mystique, psychanalyse, possibilité de connaissance par l'imagination) qui jalonnent son œuvre, mais qu'il décline ici presque exclusivement au féminin.

Il est vrai que l'attention portée aux femmes est si exclusive que ses personnages masculins en souffrent quelque peu, demeurant des ombres inconsistantes, mais sans doute est-ce délibéré de manière à ce que l'exploration des diverses variantes de l'éternel féminin tienne le devant de la scène. Il est vrai aussi qu'Hannah est la plus réussie des trois parce qu'elle parle à la première personne et que Schmitt n'est jamais si bon que dans ce registre qui rappelle le théâtre.

Non seulement, il rassemble les motifs qui l'obsèdent, mais il les explicite: la spiritualité mystique à racines chrétiennes et à feuillage *New Age* (ou l'inverse) qui baigne implicitement toute son œuvre, trouve ici sa présentation la plus élaborée en la personne d'Anne. Cette tentative pour transcender le dogme et la loi explique sans doute la séduction exercée par ses œuvres sur tant de nos contemporains avides de spiritualité et de sens, mais repoussés par les résurgences violentes ou légalistes des religions traditionnelles.

Certains diront que ce roman est trop maîtrisé et que cela nuit à l'émotion. Il est vrai que Schmitt sait où il va et qu'il y va grand train. Mais comme Schmitt revendique d'être le seul auteur à «thèse» du XXI^e siècle ou, comme il le dit lui-même, le seul auteur du XVIII^e encore vivant – alors que la plupart de ses collègues fuient le genre comme la peste –, on le lui pardonnera sans peine.

Demeure une question récurrente. Schmitt est-il subversif ou conformiste? Les deux à la fois sans doute, comme ses trois héroïnes.

LAURENCE BENOIT

¹ Formule de Tennessee Williams selon Schmitt, citée dans une interview sur son site Internet: <http://eric-emmanuel-schmitt.com/literature.cfm?nomenclatureid=1770&catalogid=867>

Manifeste pour la diversité de la presse

La Nation n'est pas la seule publication à souffrir de la suppression du tarif postal réduit, désormais réservé aux seuls grands tirages et à la presse associative. Divers éditeurs de petits journaux, craignant la disparition de leurs titres, plombés par des frais d'expédition trop lourds, se sont réunis dans un Mouvement pour la diversité de la presse. Nous publions ce Manifeste. D'autres informations sur ce Mouvement peuvent être trouvées sous www.diversite-presse.ch (Réd.)

Nous, éditeurs de la presse indépendante, reconnaissant la contribution des journaux indépendants à la diversité de la presse et à la libre formation de l'opinion, attachés à l'expression des diverses sensibilités politiques, culturelles et linguistiques, face à un durcissement des critères d'attribution de l'aide à la presse, face à l'insuffisance des moyens financiers alloués à l'aide à la presse, face à la menace de disparition de titres indépendants qui en découle, nous demandons aux autorités politiques de concrétiser

leur soutien proclamé à la diversité de la presse et, par conséquent, d'allouer davantage de moyens à l'aide à la presse et d'adopter des critères d'attribution moins restrictifs.

Signataires (par ordre alphabétique):

Gauchebo
Horizons et débats/Zeit-Fragen
Ithaque
La Nation
L'Agéfi
La Cité
Le Confédéré
Leben & Glauben
Le Courrier
La Distinction
L'événement syndical
L'Écho magazine
Le Courrier de l'AVIVO
L'Objectif
La Revue durable
Pages de gauche
Sonntag
Vigousse
WOZ

Juvenilia CIV

Sergio s'embarlificote dans d'improbables recherches sur Google. Il a le visage halluciné et le teint blafard des gens absorbés par la lumière clinique des écrans informatiques. Soudain il relève la tête et prend une mine de chat dégoûté:

— Le couscous de la Forêt Noire!... Vous croyez que c'est bon, ça?

Avant de leur mettre un ordinateur dans les pattes, peut-être devrait-on leur apprendre à lire.

Aspects de la vie vaudoise

Les Cadets de Vevey

(fm) Très actifs dans de nombreuses villes suisses au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les corps de Cadets étaient formés de collégiens que l'on initiait à la vie militaire. Le corps des Cadets de Vevey a une longue histoire; en effet, alors que les corps de Cadets romands disparaissent les uns après les autres dès le début du XX^e siècle, celui de Vevey tient remarquablement le coup jusqu'en 2005, date à laquelle l'état-major démissionne en bloc, se sentant peu soutenu par les autorités de la ville. En revanche et en dépit des vents modernes contraires, l'Association des Anciens Cadets de Vevey existe toujours et fête cette année ses cent ans d'existence. A cette occasion, elle a souhaité faire revivre l'histoire de ce mouvement, auquel de nombreux Veveysans sont restés profondément attachés, par l'intermédiaire d'une exposition au Musée historique de Vevey, à voir jusqu'au 20 novembre. [Ouvert du mardi au dimanche de 11h00 à 17h00, dès le 1^{er} novembre de 14h00 à 17h00. Plus de renseignements sur le site www.musee-historiquevevey.ch]

Frédéric-César de La Harpe, citoyen de Rolle

(fm) Les Rollois (et a fortiori les Vaudois!) connaissent mal, sinon pas du

tout, Frédéric-César de La Harpe, né en 1754 dans leur ville. Il convient donc de saluer la publication, par la commune d'origine de ce grand Vaudois, d'une brochure qui lui est entièrement consacrée; l'historien Olivier Meuwly en a signé le texte et elle sera distribuée aux élèves (il serait bon que leurs maîtres d'histoire se servent de cette occasion pour faire un peu d'histoire vaudoise!), aux nouveaux habitants et aux personnes qui en feront la demande auprès de l'administration.

Quand les étrangers s'intéressent à notre histoire

(fm) Signalons la publication de deux ouvrages étroitement liés à notre histoire: nous venant de France et édités par Flammarion, voici d'abord un livre richement illustré dû à la plume de François Chaille, historien de l'art et des arts décoratifs, *Audemars Piguet, Le maître de l'horlogerie depuis 1875*. La seconde publication a, elle, pour auteur un ancien professeur d'histoire moderne de l'Université de Canterbury et pour sujet le Pays-d'Enhaut. David Birmingham a en effet vécu son adolescence à Châteaudois et est resté lié à la région au point de lui dédier un ouvrage au titre ronflant: *Châteaudois, 1000 ans d'histoire suisse*, paru chez l'éditeur vaudois Cabédita.

Le casse-tête Rubik

Dans le courant de l'été (les 10 et 25 août 2011), la Suisse a paraphé avec l'Allemagne puis avec le Royaume-Uni des accords destinés à régler le traitement fiscal passé et futur des fonds déposés auprès des banques suisses par les résidents de ces pays. Les accords avec ces deux pays sont très semblables en ce qui concerne les mécanismes prévus et diffèrent essentiellement quant au montant de l'acompte qui devra être versé par les banques, à savoir 2 milliards de francs pour l'Allemagne et 500 millions pour le Royaume-Uni. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la place financière suisse consistant à se focaliser dorénavant sur les avoirs dits «fiscalement conformes».

Ces accords permettent-ils de préserver les intérêts de la place financière helvétique ou s'agit-il d'une nouvelle reculade devant les pressions internationales auxquelles la Suisse est exposée, particulièrement depuis 2008? Pour tenter de répondre à cette question, quelques précisions sur le contenu de ces accords sont nécessaires.

Le projet Rubik a été proposé voici deux ans par l'Association des banques étrangères en Suisse au moment où la Confédération avait dû renégocier, sous la pression du G20, une série d'accords de double imposition afin d'éviter de se trouver reléguée dans la liste noire des paradis fiscaux.

Les accords conclus cet été avec l'Allemagne et le Royaume-Uni s'inspirent directement de Rubik. Pour simplifier, ils prévoient de mettre en place un

impôt libérateur à la source permettant aux clients allemands et britanniques de régulariser leur situation fiscale tout en demeurant anonymes. Concernant la régularisation du passé, les banques suisses prélèveront un montant pouvant aller jusqu'à 34% des avoirs concernés. L'impôt ainsi perçu sera ensuite reversé au fisc étranger via l'Administration fédérale des contributions. Pour l'avenir, le client étranger aura le choix entre, d'une part, autoriser la banque à communiquer ses éléments imposables au fisc de son pays de résidence, ou, d'autre part, subir une «retenue à la source libératoire» qui sera aussi versée au fisc étranger. Le niveau de cette retenue a été déterminé en fonction des taux d'imposition en vigueur dans les pays concernés, soit 26.375% pour l'Allemagne et entre 27% et 48% pour le Royaume-Uni selon la nature des revenus soumis.

Suite à la conclusion de ces accords, les milieux bancaires ont exprimé une satisfaction globale mais sans triomphalisme. Outre la perspective de régler une bonne fois pour toutes la situation des fonds non déclarés déposés dans leurs coffres, les banques se réjouissent qu'une solution ait été trouvée permettant de préserver la «sphère privée en matière financière» de leurs clients et de faciliter leur accès aux marchés allemands et britanniques. Au delà, elles considèrent que Rubik permettra à la Suisse de repousser à long terme les revendications de la Commission européenne pour imposer l'échange automatique d'informations en matière fiscale.

Des voix discordantes se sont néanmoins fait entendre, notamment pour critiquer le rôle de percepteurs du fisc étranger que devront jouer à l'avenir les banques suisses et pour dénoncer le coût exorbitant, évalué à 500 millions de francs, de la mise en œuvre du système prévu. En outre, les accords signés permettent aux autorités fiscales étrangères de procéder à un nombre prédéterminé de demandes d'information en dehors des circuits habituels de l'entraide judiciaire. Ces dispositions ont également été critiquées comme un dangereux précédent en direction de l'échange automatique d'informations.

À l'étranger, certains milieux politiques – allemands notamment – ont contesté l'accord sous l'angle des principes puisque l'évadé fiscal pourrait conserver son anonymat à l'égard du fisc et que le prélèvement d'un montant allant jusqu'à 34% de son patrimoine ne suffirait pas à laver sa faute.

D'autres pays ont manifesté des signes d'intérêt plus ou moins explicites. Pour la Suisse, les prochaines «cibles» intéressantes seraient évidemment la France et l'Italie avec lesquelles les relations sur le dossier fiscal sont délicates, voire carrément mauvaises. Néanmoins, dans le contexte de la crise européenne de la dette, la perspective de bénéficier de la manne fiscale en provenance des banques suisses pourrait amener les gouvernements de ces Etats à assouplir quelque peu les principes brandis jusqu'ici et à relativiser leurs scrupules moraux.

A ce jour, le processus de ratification des accords signés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni débute. Le calendrier est relativement court en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Une fois signés, les accords Rubik, éventuellement étendus à d'autres pays, devront être ratifiés avant d'entrer en vigueur et de déployer tous leurs effets. Ce processus – soumis en outre au référendum facultatif – prendra au minimum deux à trois ans. Il serait illusoire de penser que, dans l'intervalle, les pressions que la Suisse subit de la part de ses partenaires cesseront. Rubik pourra certes donner au Conseil fédéral des arguments pour repousser ou freiner de nouvelles concessions. Mais rien dans les accords paraphés cet été ne garantit à la Suisse que de nouvelles revendications ne viendront pas tôt ou tard sur la table des négociations.

Autre élément de la négociation, l'accès facilité aux marchés allemand et britannique pour les banques suisses peut constituer une contrepartie intéressante pour le secteur bancaire. Force est de constater que les accords signés cet été sont fort peu bavards à ce sujet.

Dans un jeu où seuls les rapports de force comptent, les arrières-pensées ne sauraient être exclues. Face à des Etats qui n'ont pas hésité à recourir à des procédés non conformes à la loi (recol de données volées) et ne se sont pas privés d'adopter des postures agressives à l'encontre de la Suisse, la vigilance, au minimum, doit rester de mise.

VINCENT HORT

La mode d'automne à Dorigny

L'Université de Lausanne a nommé un vice-recteur supplémentaire en la personne de M. Benoît Frund. Il sera en charge d'un nouveau secteur baptisé «Durabilité et campus»; cela semble couvrir aussi bien le tri des déchets sur le site que le développement de la recherche sur la «durabilité». Questionné par 24 heures sur ses convictions, il affirme que «la croissance est un dogme qu'il faut remettre en question». Alors, la décroissance? Courageux, mais pas téméraire, le nouveau vice-recteur finit

par déclarer: «Je dirais plutôt que je suis sceptique par rapport à la croissance».

Quant à l'effectif des étudiants de l'UNIL, il est en hausse annuelle de 2,5%, pour atteindre 12400. Ose-t-on être sceptique sur cette croissance-là?

Une autre nouvelle vice-rectrice dirigera un autre nouveau secteur nommé «Relève université académique et Diversité». Comprenne qui pourra. Une chose est sûre: le Rectorat s'enfle. Encore la croissance...

J.-F. C.

Mécène chez Mécène

La Fondation de l'Hermitage expose, sous le titre «Van Gogh, Bonnard, Vallotton...», quelque cent cinquante œuvres de la collection Hahnloser, de la Villa Flora à Winterthur. Il s'agit principalement de toiles du début du XX^e siècle, avec de nombreux Bonnard, un vingtaine de Vallotton (dont une dizaine d'œuvres majeures); et Vuillard, Manguin, Rouault, Redon, pour ne citer que les peintres les mieux représentés.

Arthur Hahnloser était ophtalmologue et sa femme Hedy, née Bühler, provenait d'une prospère famille d'industriels de la filature. Ils ont fait de leur villa un véritable musée, et aussi un havre pour les peintres de leurs amis: car ils ont entretenu des relations personnelles, souvent très proches, avec presque tous ceux dont ils ont acquis les tableaux.

Il est beau que, par delà l'espace et le temps, les mécènes de la Villa Flora soient accueillis par ceux de la Maison de l'Hermitage.

Quand on songe à la richesse de cette collection et à la beauté de celle des Reinhardt au Römerholz, on mesure la magnificence des grands bourgeois de Winterthur. Et l'on comprend que les habitants de cette ville regardent de haut ceux de Zurich, qui se croient volontiers au sommet de la réussite. Mais non, la vraie classe se situe trente kilomètres au nord...

On peut encore admirer cette exposition jusqu'au 23 octobre, mardi-matin de 10 à 18 heures, jeudi de 10 à 21 heures.

J.-F. C.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

12 octobre: L'histoire de la presse politique en Suisse romande au XIX^e siècle, avec **Olivier Meuwly**, historien des idées politiques.

26 octobre: «Vengeance d'Apollon. Malheurs de Cassandre.»: Volonté de défense ou Capitulation? Avec **Jean-Jacques Langendorf**, historien militaire, polémiste.

Revue de presse

Nom de famille?

Le 27 septembre, jour des débats du Conseil national, *Le Temps* a consacré son éditorial à ce sujet, sous la plume de Denis Masméjan:

Avec une telle réforme, la famille nucléaire le devient encore un peu plus. Elle perd une partie non négligeable de ce qui l'inscrivait dans un ensemble de règles s'appliquant à tous, transcendant les générations et exprimant la norme commune que se donnent les citoyens. [...] Le nom devient alors comme un prénom: une décision qui ne se prend qu'à deux, dans le huis clos familial, et sur laquelle le législateur n'exerce plus qu'un très lâche contrôle – une affaire privée.

[...] L'égalité telle qu'elle est proposée est-elle une conquête ou davantage un renoncement? La question mériterait d'être posée, comme il est aussi permis de s'interroger sur ce que l'égalité réelle des père et mère pourrait y gagner.

Mais, à coup sûr, le triomphe du désordre.

Ph. R.

Elections

Comme il se doit, les élections à venir ensevelissent le lecteur de la presse sous une avalanche d'articles anodins et convenus. Celui de Beat Kappeler, sans délai de préemption, «Trois tuyaux pour les électeurs», publié dans *Le Temps* du 24 septembre, tranche avec le brochet quotidien:

Le premier principe de sauvegarde de l'électeur est sa propre abnégation. Refusez les cadeaux! L'Etat n'étant que l'ensemble des contribuables, les cadeaux ont la conséquence fâcheuse de générer des coûts quelque part dans l'Etat lui-même...

Le deuxième principe est lié au premier – scrutez bien les groupes d'intérêts qui se cachent derrière les candidats... Il ne faut pas institutionnaliser la clientèle à Berne tout de suite et pour toujours.

Le troisième principe a trait à la distinction entre les causes publiques et pri-

ées des tourmentes qui agitent les Etats occidentaux... La crise financière de 2008 était fomentée pendant les 20 ans auparavant par le soutien inconditionnel des politiciens américains au logement des ménages démunis... Et la crise présente de la zone euro se déduit de la création d'une monnaie artificielle, par les politiciens, contre les avertissements de 155 économistes en 1999 encore...

La société est bien plus que le seul Etat, et les grandes visions étatiques provoquent de grandes erreurs. Car, admettons-le très humblement, les politiciens sont des êtres humains, après tout. Et, à l'opposé des autres humains, ils ne vivent pas pour toujours dans les faits qu'ils créent, mais seulement pour une législature.

Ph. R.

Félicitations

Vous ne trouverez pas, dans ce numéro, de revue de presse collectée par notre plus ancien et fidèle pourvoyeur. Notre ami et rédacteur Ernest Jomini est en voyage pour fêter son nonantième anniversaire. Nous tenons à le féliciter chaleureusement et lui souhaitons encore de longues années de collectes d'articles, de commentaires sémillants et de comptes-rendus historiques avertis.

Réd.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Réforme de la LAMal

La Fédération des médecins suisses (FMH) s'est engagée dans le grand chantier de la réforme de l'assurance-maladie; elle veut y jouer un rôle de conseiller, en faisant valoir l'expérience et la réflexion de ses membres, et un rôle d'agent politique par quelques membres de son comité engagés dans les partis ou dans les conseils politiques. Car l'assurance est entre les mains des Chambres et du Conseil fédéral. Ce chantier dure depuis plusieurs années; il porte actuellement sur deux projets: le *managed care*, réforme structurelle de la pratique des soins, et le mode de financement des hôpitaux par les «DRG». L'un et l'autre de ces deux projets rencontrent des oppositions tenaces, souvent violentes, et loin d'être encore résolues.

Le managed care

C'est l'organisation des médecins (et de tous les autres «fournisseurs de prestations») en réseaux, une forme d'association dont il existe déjà d'assez nombreux exemples, surtout en Suisse allemande et à Genève. La composition d'un réseau, le ou les buts qu'il se fixe, les relations entre ses membres, tous ces éléments sont variables. Dès 2006, la FMH avait proposé un projet type qui a été repris, dit-elle, par le Conseil national. Il se caractérisait par une grande liberté: liberté de la forme traditionnelle du médecin indépendant; liberté pour les médecins de s'organiser comme ils le souhaitent, large palette de structures de réseaux; maintien de l'obligation de contracter (pour les caisses) dans le système traditionnel; fin de la «clause du besoin»; pas de modèle de «listes sans contrat»; amélioration essentielle de la compensation des risques (fin de la «chasse aux bons risques»); et en plus, indemnisation de la formation continue et du travail administratif et de coordination.

Il y a beaucoup de témoignages, dans la littérature professionnelle, en faveur de la réussite des réseaux existants; il faut remarquer que ces derniers sont nés d'expériences personnelles, d'affinités, de similitudes de pratique (horaire, locaux) et de conceptions de travail; leur caractère premier est qu'ils sont spontanés, ils ne sont pas planifiés ni imposés par une autorité, et ils sont proposés aux assurés sans que ceux-ci aient à faire une démarche pour entrer dans un système. C'est sans doute une des raisons de leur succès. (Et puis, les échecs ne s'affichent pas.) On verra plus bas que nos autorités fédérales sont loin d'apprécier cette autonomie professionnelle qui échappe à leur dirigisme.

Deuxième remarque: on connaît aussi, dans toutes nos villes et campagnes, des associations de médecins qui ne sont pas des réseaux au sens de la FMH, mais des collaborations amicales, mais non dépourvues de conditions bien étudiées, même notariées, de fonctionnement. Elles présentent des avantages financiers pour les associés, mais jouent aussi un rôle de conseil mutuel, ou même de perfectionnement professionnel. Le même rôle est rempli par des «cercles de qualité», rencontres périodiques de médecins de diverses spécialités, de pharmaciens ou autres «fournisseurs de prestations», dans le but de mettre en commun des problèmes de la pratique quotidienne, ou de se tenir au courant des nouveautés. Ces réunions, ce travail en commun, sont en définitive profitables aux malades et à l'expérience médicale en général. Elles sont bénévoles et ne coûtent pas un sou à l'assurance. Pense-t-on que, le jour où elles seront imposées par les nouvelles directives de la LAMal, elles resteront gratuites? D'ailleurs, l'in-

demnisation de la formation continue et du travail administratif et de coordination est inscrite dans les buts des réseaux, comme on l'a vu. Suggérée par la FMH, cette mesure a pris forme dans un article 41c nouveau, dont il faut citer quelques alinéas:

2. *Les assureurs concluent avec le réseau de soins intégrés, un contrat qui règle notamment la collaboration, l'échange de données, la garantie de la qualité et la rémunération des prestations.*

3. *Le réseau de soins intégrés choisit, pour son organisation, une forme juridique garantissant le respect des conditions contractuelles conclues avec l'assureur.*

4. *Les fournisseurs de prestations regroupés dans un réseau de soins intégrés assument la responsabilité financière pour la couverture en soins médicaux des assurés dans la mesure convenue par voie contractuelle.*

5. *Le Conseil fédéral peut fixer des exigences concernant la qualité nécessaire des réseaux de soins intégrés et l'étendue de la coresponsabilité budgétaire.*

Il avait été suggéré, au Conseil des Etats, que les réseaux s'organisent indépendamment des assurances; mais cette disposition a été biffée, montrant bien que le réseau n'a pas une vocation médicale seule, mais bien économique aussi. C'est la coresponsabilité budgétaire, notion nouvelle introduite dans la LAMal, et dont on peut craindre une évolution prioritairement financière.

Les instances dirigeantes de la FMH nous assurent que cette coresponsabilité ne porte que sur le budget prévisionnel, lequel serait établi en début de période comptable dans un but de planification uniquement. Mais les précisions que donne l'Association suisse des réseaux de médecins ont une autre portée: «Le budget concerne le collectif des assurés, tandis que la coresponsabilité budgétaire est assumée par le collectif des fournisseurs de prestations.» La part de chacun se fixe par la convention propre au réseau, mais la participation est obligatoire pour tous: «La coresponsabilité budgétaire est une part intégrante négociable de la convention; elle comprend le budget et la participation au bénéfice / au déficit.»

C'est en quelque sorte mettre au compte des médecins la responsabilité d'une part au moins des déficits de l'assurance! Et c'est une des raisons de l'opposition à la nouvelle mouture de la LAMal.

Autre motif d'opposition: l'augmentation de la quote-part aux frais de traitement pour les assurés qui n'adhèrent pas à un réseau. Dans un régime libre, comme on l'a connu avant la LAMal, le choix était à la convenance de l'assuré, et la cotisation en proportion de la couverture choisie. Ici, l'étendue de la couverture est la même, qu'on choisisse le réseau ou la médecine indépendante; dès lors la surtaxe apparaît comme une pénalisation pour les récalcitrants à la norme; car le réseau est considéré officiellement comme la norme, à preuve, nous dit-on, un large soutien de toute la population suisse (sondage du 8.9.2011, de Santé-suisse, la faïtière des caisses-maladie). Non content de s'immiscer dans la formation du réseau, l'autorité fédérale lui impose des règles financières discutables.

Une exception doit être signalée pour une disposition actuelle qui permet aux assurés de certaines caisses de s'engager à passer pour tout traitement, en premier lieu, par leur médecin généraliste, qui dirigera ensuite le traitement, les analyses, les consultations éventuelles auprès

de spécialistes. Cette formule permet une économie substantielle des cotisations à l'assuré, sans changer la pratique traditionnelle pour le médecin ni pour le patient. Mais sera-t-elle maintenue?

Le financement hospitalier par les DRG

Il s'agit ici d'un changement de la base de données sur laquelle se fonde le prix des hospitalisations. Il devrait prendre effet en janvier 2012. (Son application à la médecine ambulatoire est prévue pour plus tard.) En gros, au lieu de payer sa part sur la base des journées de malade, des médicaments, des soins, des frais de laboratoire, des opérations, des séjours en salle de soins intensifs, etc. (frais réels) l'assurance sera débitrice d'un montant relatif aux diagnostics attribués au malade; ce montant est ensuite combiné avec des données concernant l'hôpital (ou le réseau médical), son équipement, l'effectif du personnel, le nombre de places de formation, le nombre de patients et la structure de leur effectif, le genre, l'ampleur et les coûts des prestations fournies, les charges, les produits et le résultat d'exploitation, enfin les «indicateurs de qualité médicaux», critères qui ne sont pas encore définis. Beaucoup de ces renseignements n'ont pas trait au patient lui-même, mais au besoin de l'administration en vue de comparaisons entre les établissements de soins, de statistiques sur la santé et l'assurance-maladie. Cela représente un travail administratif considérable; aussi, la Société vaudoise de médecine, par son «Centre de confiance», et la FMH, ont-elles créé des services pour faciliter l'élaboration de ces données et les anonymiser avant de les transmettre. Mais on ne voit pas comment anonymiser des données personnelles que l'assurance exige pour le contrôle de chaque cas. D'ailleurs, ce contrôle existait déjà dans la LAMal dès sa création, avec l'obliga-

tion de communication du diagnostic à l'assuré ou à sa caisse-maladie («L'assureur peut exiger un diagnostic précis ou des renseignements supplémentaires d'ordre médical»). Rien de neuf ici, sinon que leur étendue a été augmentée et affinée, (la liste n'en semble pas encore arrêtée) à tel point que la majorité des hôpitaux de l'Association H+ a rejeté, en août dernier, un accord qui avait été conclu avec Santé-suisse sur les modalités d'accompagnement du nouveau financement. Mais Santé-suisse revient à la charge et fait appel à la responsabilité du Conseil fédéral, lui demandant de «reprendre les éléments essentiels de l'accord, de manière à éviter une situation chaotique et dommageable pour les assureurs payeurs de primes».

Les jeux ne sont pas faits du tout; les Chambres doivent encore se mettre d'accord sur la quote-part des assurés; le PS hésite aussi sur ce même sujet et sur d'autres; et certains semblent vouloir refuser toute la réforme; H+ refuse comme on l'a vu le système de remboursement à cause de l'atteinte à la sphère personnelle, la FMH est divisée, son comité est trop partial, trop proche de l'officialité, et certains de ses membres devraient décider prochainement du lancement d'un référendum; les médecins de Suisse allemande sont plus en faveur de la réforme que les Romands...

Ce qui nous dirige dans notre conclusion, c'est le doute qu'on peut avoir sur une amélioration financière du système, alors que c'était le but premier et le plus important au départ; mais c'est surtout le caractère étatiste de cette réforme, son atteinte aux libertés privées, le carcan qu'il impose dans un domaine où l'espace personnel est sa condition d'effectuation. Il est vrai, on ne peut que le répéter, que la faute première, congénitale, est l'obligation imposée à tous de s'assurer.

GEORGES PERRIN

L'ultimatum de François Cherix

L'Hebdo, qui gonfle chaque semaine les boudruches du moment, a présenté complaisamment, dans son édition du 22 septembre, l'opuscule bilingue, intitulé en français *La Suisse ou la peur*, rédigé par les deux intellos dans le vent de la gauche vaudoise, MM. Roger Nordmann et François Cherix, présentés comme «deux précurseurs». Pour faire bon poids, trois pleines pages sont encore offertes à M. Cherix pour publier une *Lettre d'un Romand aux Alémaniques*.

L'auteur y décrit avec une certaine pertinence les rapports entre les Alémaniques dominants et les Romands, peu écoutés, mais pas révoltés pour autant; plutôt dociles et complexés, ces *secundos de 1848* qui se sont accolés à la *vraie Suisse* historique, celle de l'Allemagne, des montagnes et des rivières du nord. Mais si les rapports sont si délicats et frustrants, si les mentalités sont si différentes, ne faudrait-il pas plaider pour une Confédération aux pouvoirs limités aux domaines où l'union est, non pas éventuellement opportune, mais rigoureusement nécessaire? M. Cherix n'aborde même pas la question du fédéralisme, sinon pour dire qu'il convient de le *rénover*, sans préciser comment.

Car la grande idée, c'est tout autre chose: une révision totale de la Constitution fédérale, plus hardie que celle de 1999, afin de franchir un nouveau seuil qualitatif. On y prévoirait l'élection du Conseil fédéral au scrutin de liste, pour améliorer son homogénéité et pour que cette équipe gouvernementale puisse pen-

ser l'avenir, produire du sens et des visions (mais, outre le charabia, cette proposition déjà vingt fois présentée est substantiellement incompatible avec la démocratie directe et d'ailleurs avec la complexité de la Confédération). On instaurerait le contrôle de la conformité des initiatives populaires avec l'ensemble des «droits humains», pas seulement avec les rares règles du droit international impératif (il y aurait donc des normes constitutionnelles d'un rang supérieur à d'autres, vieille idée régulièrement écartée pour de bons motifs). On y traiterait encore du financement des partis, du travail des Chambres fédérales et d'une série d'autres problèmes identifiés depuis belle lurette. Voilà donc les vieilles lunes de nos précurseurs.

Il va sans dire que la proposition d'une révision totale de la Constitution fédérale n'a guère de chances d'être reprise par des forces politiques importantes, malgré un appel poignant de M. Cherix aux Alémaniques dont tout dépend: *Qu'en pensez-vous, chers compatriotes? Etes-vous prêts à examiner cette idée? Voyez comme je suis sage! Je n'imagine pas un acte de rébellion; je vous interroge; je sais que c'est vous qui commandez.* Et si la réponse est non? Alors M. Cherix brandit la menace suprême: *J'abandonnerais mes dernières espérances citoyennes, pour devenir, avec chagrin, mais sans regret, un étranger.* La politique suisse sans Cherix? Quel choc. Le pays s'en remettra-t-il? Peut-être. Mais *l'Hebdo*?

JEAN-FRANÇOIS CAVIN